

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET

A l'attention des communes de DLVAgglo

Déployer le compostage collectif dans votre commune

Avec le KIT à COMPOSTER DLVAgglo



**CONSTRUIRE
ENSEMBLE UN
NOUVEAU SERVICE
AUX ADMINISTRÉS**

A qui s'adresse ce projet ?

Ce projet s'adresse à toutes les communes de DLV Agglo souhaitant mettre à disposition des habitants, un composteur collectif.

Pourquoi composter sur ma commune ?

le lien social

- Une aventure collective
- S'engager en tant que citoyen
- Echanger autour de la pratique du compostage et du jardinage et susciter l'intérêt

l'environnement

- Eviter le transport de déchets et leur enfouissement
- Revaloriser 30% des ordures ménagères
- Favoriser le retour au sol des matières organiques

un nouveau service

- Un service qui répond à la demande et à la réglementation sur les biodéchets
- Un accompagnement et une animation de proximité
- Inclusif et accessible à tous

la maîtrise des coûts

- Moins de déchet enfouis = des économies
- Produire un fertilisant naturel et gratuit

Le kit à composter, c'est quoi ?

Un nouveau service pour créer et faire vivre un site de compostage collectif sur votre commune.

Un projet sur mesure

Le Maitre composteur DLVAgglo:

- Construit le projet avec vous (choix de l'emplacement, dimensionnement, modalités de fonctionnement, règlement, matériel...) en fonction de vos attentes et possibilités.

Une animation mensuel

Le Maitre composteur DLVAgglo anime le site 1 fois/mois :

- Gestion du site avec les référents et associations locales,
- Accueil et forme les habitants,
- Information tout public sur la pratique du compostage,
- 1 temps fort annuel pour distribuer le compost produit.

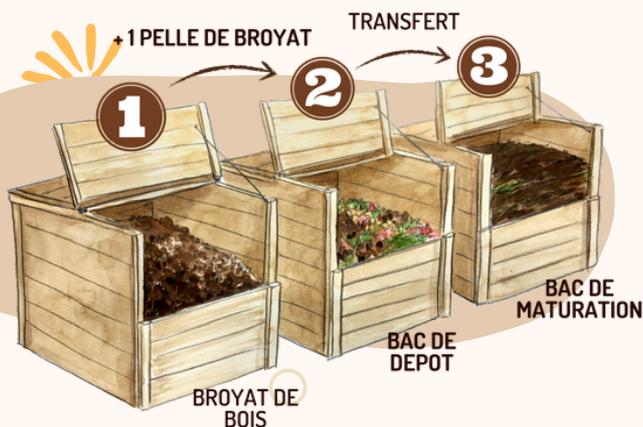
Une prise en charge du matériel et de la formation

DLVAgglo prend en charge :

- Le matériel "kit à composter" et met à disposition un "kit pour les habitants" (détails p.8)
- La formation "référent de site" de tous les référents (durée de la formation: une journée et demi, par un organisme de formation)

Qu'est-ce que le compostage collectif ?

COMMENT DEPOSER LES BIODECHETS ?



UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF
EST COMPOSÉ DE 3 BACS MINIMUM

1. Déposer 2. Ajouter

LES BIODECHETS

DU BROYAT



3. Mélanger

AVEC LE BRASS COMPOST



COMMENT ENTRETENIR ?

Mélanger à chaque apport

CHAQUE HABITANT MELANGE SES DECHETS

Brasser une fois par mois

BRASSER POUR OXYGÉNER ET HOMOGENEISER
ARROSER SI BESOIN

Transférer

DANS LE BAC DE MATURATION ENVIRONS TOUS
LES 3 MOIS

Récupérer et partager

LE COMPOST MÛR TOUS LES 6 À 9 MOIS

Quels déchets composter ?

LES DECHETS COMPOSTABLES

- épluchures de fruits et légumes
- restes de repas (pâtes, riz, légumes cuits...)
- marc de café, sachet de thé
- pain, coquille d'œufs
- légumes abimés
- essuie-tout, boîtes d'œufs, mouchoirs...)
- fleurs fanées

LES DECHETS NON COMPOSTABLES

- viande et poissons
- coquilles de crustacés
- déchets verts non broyés
- emballage "ok compost"
- huiles et restes gras

30% DES ORDURES Ménagères !

Où installer un site de compostage collectif ?



- Sur un terrain plat en contact avec le sol,
- Un espace d'environ 10 m² (minimum 5 m²),
- Idéalement dans un environnement semi-ombragé et à l'abri du vent (dans le but de limiter le dessèchement),
- A proximité d'un point d'eau ou disposer d'un camion d'arrosage.

Les sites de compostage collectif sont majoritairement destinés aux ménages ne disposant pas d'un extérieur (maison de village, habitat vertical...) il convient donc de prévoir, quand cela est possible, l'installation dans le périmètre de vie de ces habitations.

Comment mettre en place le compostage collectif:

Qui fait quoi ?

LE MAITRE COMPOSTEUR

Il est le garant du site pour DLV Agglo.
Il assure le montage du projet puis le suivi en organisant les opérations (brassage, retournement, réparation, animations...) en lien avec les référents.

Il anime le site et forme les habitants aux bons gestes et assure le suivi de la participation (inscriptions, mail d'information...).

Il conseille aussi tous les administrés intéressés par la pratique du compostage.

LE REFERENT DE SITE

C'est un agent et/ou un administré (idéalement 2) vivant sur place qui contrôle que le compostage se déroule bien.

Il sait comment intervenir en cas de besoin car il a été formé. Il intervient au côté du maître composteur pour gérer les opérations et l'informe pour qu'il intervienne rapidement en cas de dysfonctionnement.

LES HABITANTS

Ils déposent leurs biodéchets dans le composteur.

Le maître composteur leur remet un kit de compostage à leur arrivée et les forme aux bons gestes.

Si chaque habitant dépose correctement ses déchets, seulement quelques minutes suffiront au maître composteur et aux référents pour gérer le site.

Ils pourront récupérer du compost et participer aux temps d'animations.

L'ELU REFERENT

Il prend part à l'élaboration du projet et à son inauguration. Il sera le relai d'information auprès des autres élus et pour faire le bilan de l'opération.

Comment mettre en place le compostage collectif: Les étapes du projet

fin de dépôt des candidatures
Le 30 avril 2023

1 Préparation du projet

- o La commune identifie:
 - au moins un référent de site et un élu (l'équipe projet).
 - au moins un lieu pour installer le site.
- o La commune prend contact avec DLVAgglo pour être accompagné dans l'élaboration de son projet.
- o Le maître composteur peut venir présenter l'appel à projet, participer à une réunion publique.



Validation des projets

2

- o DLVAgglo étudie les candidatures et informe les communes des projets retenus.
- o Signature d'une convention de partenariat (approbation par délibération) définissant les engagements réciproques (p.9).

3 Mise en place du site de compostage

- DLVAgglo organise :
- o La formation de référent de site (formation collective 1.5j).
 - o Mise en place du site (kit compostage et signalétique).
 - o L'approvisionnement en broyat.
 - o Un planning des visites du maître composteur.



Communication, mobilisation des habitants

4

- o La commune peut informer sa population pour mobiliser les habitants.
- o DLVAgglo, informe, accueille les personnes intéressées.
- o Une date d'inauguration sera fixée conjointement entre la commune et DLVAgglo.



5 Suivi et pérennité

- o Le maître composteur DLVAgglo assure une présence sur site tous les mois pour organiser les opérations avec les référents et former les nouveaux arrivants. (remise du kit habitant: bioseau, guide du compostage, code d'accès, règlement...).
- o DLVAgglo organise un temps fort annuel pour sensibiliser au compostage, réunir les habitants, distribuer le compost et faire le bilan.



Comment mettre en place le compostage collectif:

Composition du kit



LE KIT à destination des habitants :

1 bioseau pour collecter et amener ses biodéchets

1 un guide du compostage (toutes les informations utiles sur le compostage)

1 fiche d'inscription (pour formaliser l'adhésion aux règles du site)

LE KIT A COMPOSTER EST COMPOSE DE:

3 bacs à compost minimum (variable selon les besoins et l'espace disponible). En bois, avec une grille anti-intrusion inclus et un emplacement pour cadenas

Un outil mélangeur (brass compost)

Une griffe à main (pour mélanger en surface les déchets)

Les supports signalétiques (un panneau d'affichage, et une plaque sur chaque bac)

Les supports de communication à destination des habitants

L'engagement de DLVAgglo

- o Accompagner la création du site de compostage collectif,
- o Fournir, installer, entretenir le matériel « kit à composter »,
- o Assurer un suivi mensuel et l'animation,
- o Etre au coté des référents de site,
- o Prendre en charge la formation de référent de site,
- o Sensibiliser, former les habitants,
- o Assurer l'approvisionnement de la matière sèche (broyat).

L'engagement de La Commune

- o Mettre à disposition un terrain pour l'installation du site et l'approvisionnement en eau. Conserver l'outillage si besoin.
- o Mobiliser 2 référents de site et assurer leur remplacement en cas de changement,
- o Participer à la formation de référent de site,
- o Communiquer auprès des habitants, soutenir la mobilisation.

Les engagements seront formalisés dans une convention de partenariat qui sera signée par DLVAgglo et la commune concernée.

Prêt à composter ?



Les communes intéressées sont invitées à prendre contact avec le service de gestion des déchets de DLVAgglo pour être accompagnés dans l'élaboration du projet et déposer leur formulaire de candidature avant le 30 avril.

Les communes seront informées des projets retenus entre le 8 et le 15 mai 2023.

Pour toutes questions relatives à cet appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter la Maître composteur au 04.92.70.38.80 ou 06.22.78.15.62

Les candidatures sont à envoyer à:
compostage@dlva.fr